

FORMATION « BIOSECURITE DANS LES ELEVAGES DE PORCS »

Bourg-Lès-Valence,
Le 12/12/2023

Durée

1 jour
7 heures

Date et horaire

Vendredi 16 février 2024
8H30 – 17H00

Lieu

Secteur Crest

Participation

- Ayant-droit VIVEA et adhérent au GDS26 : Gratuit
 - Non éligible VIVEA mais adhérent au GDS26 : 190 €
 - Non adhérent GDS26 mais ayant droit VIVEA : 40 €
 - Non adhérent GDS26 et non éligible VIVEA : 230 €
- Le repas est à la charge du stagiaire.

Formateur

Dr. Christine FILLIAT

Animateur

Mathilde COTTE
(04 75 78 48 30)

Objectifs de la journée

- Maîtriser les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine africaine ;
- Être capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité ;
- Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène ;
- Construire un plan de biosécurité adapté au contexte de son exploitation.

Programme

Matin

- Connaissances de base sur la PPA : le virus et sa résistance, les symptômes de la maladie et les critères d'alerte ;
- Voies de contamination et de propagation ;
- Éléments de compréhension de la situation actuelle : les chiffres, l'avancement de la maladie.

Après-midi

- La notion de biosécurité et l'arrêté du 16 octobre 2018 : la méthodologie du plan de biosécurité, les principales règles à appliquer sur l'exploitation, l'élaboration du plan de biosécurité ;
- Les mesures d'hygiène actives telles que le plan de nettoyage, de désinfection et de dératisation ;
- Travaux pratiques sur la construction d'un plan de biosécurité adapté au contexte de chaque stagiaire.

Prérequis : Aucun

En amont de la formation, les stagiaires doivent nous transmettre un plan de leur exploitation en version informatique pour la préparation des supports pour la construction du plan de biosécurité.

Email : mathilde.cotte.gds26@reseaugds.com

- *Validation de la formation : évaluation des acquis par le responsable de stage.*
- *Accessibilité : accessible aux personnes à mobilité réduite. Non accessible autres handicaps.*
- *Cette formation s'appuie sur une présentation étayée d'exemples concrets, d'un partage d'expérience et de tour de table. Un support de formation sera remis aux participants. Une attestation de présence sera envoyée.*
- *Nombre de place limité à 15 personnes. Si le nombre de stagiaires est insuffisant, la formation sera annulée.*

BULLETIN D'INSCRIPTION

« BIOSECURITE DANS LES ELEVAGES DE PORCS »

Inscription à retourner



Par courrier : GDS26 – 145 avenue Georges Brassens 26500 Bourg-Lès-Valence

ou



Par mail : veterinaire.conseil.gds26@reseaugds.com.

Je soussigné(e) : Madame Monsieur

Nom de l'élevage : N°EDE :

Nom et Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Statut actuel : cochez votre situation — (*) Eligible VIVEA / (**) Autres : nous contacter

| | | | |
|----------------------------|------------------------------|-------------------|-------------------------------------|
| Chef d'exploitation | (*) <input type="checkbox"/> | Salarié agricole | (**) <input type="checkbox"/> |
| Conjoint collaborateur | (*) <input type="checkbox"/> | Retraité agricole | (**) <input type="checkbox"/> |
| Aide familial | (*) <input type="checkbox"/> | Particulier | (**) <input type="checkbox"/> |
| En démarche d'installation | (*) <input type="checkbox"/> | Autre (précisez) | (**) <input type="checkbox"/> |

Je m'inscris à la formation :

Intitulée : « Biosécurité dans les élevages de porcs »

Date : **Vendredi 16 février 2024**

Durée : **7H00**

Lieu : **Secteur Crest**

Organisée par le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme.

Participation financière :

Les frais de déplacement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

- Je suis adhérent au GDS26 et ayant droit Vivéa, à jour de la cotisation à la formation, sous réserve d'un crédit Vivéa suffisant ;
- Je suis adhérent au GDS 26 mais non éligible Vivéa, je joins un chèque du montant de la formation à l'ordre du « Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme » d'un montant de 190 € ;
- Je suis non-adhérent au GDS26 mais ayant droit Vivéa à jour de la cotisation à la formation, sous réserve d'un crédit Vivéa suffisant, je joins un chèque à l'ordre du « Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme » d'un montant de 40 € ;
- Je ne suis ni adhérent au GDS 26 ni éligible Vivéa, je joins un chèque du montant de la formation à l'ordre du « Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme » d'un montant de 230 €.

Je souhaite que le GDS26 réserve un repas que je prendrais en charge : Oui Non

Votre inscription vaut acceptation des conditions générales de formations et du règlement intérieur qui sont disponibles sur le site internet : fgdsaura.fr.

Le..... à.....

Signature :



Conformément au référentiel « Des engagements certifiés pour la formation des actifs agricoles »



Cette journée de formation bénéficie des crédits de VIVEA, FEADER (Fonds Européens pour l'Agriculture et le développement rural).

